



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-748

PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2024-11-29-00013 - Arrêté 2024-01739 du 29 novembre 2024 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)	Page 3
75-2024-11-29-00014 - Arrêté 2024-01740 du 29 novembre 2024 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 5
75-2024-11-29-00015 - Arrêté 2024-01741 du 29 novembre 2024 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)	Page 7
75-2024-11-29-00016 - Arrêté 2024-01742 du 29 novembre 2024 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 9
75-2024-11-29-00017 - Arrêté 2024-01743 du 29 novembre 2024 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (1 page)	Page 11
75-2024-11-29-00018 - Arrêté 2024-01744 du 29 novembre 2024 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 13

Préfecture de Police

75-2024-11-29-00013

Arrêté 2024-01739 du 29 novembre 2024
portant délivrance du certificat de compétences
de formateur aux premiers secours.

Arrêté N° 2024-01739

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 240046 du 23 octobre 2024 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 18 novembre 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Croix-Rouge Française, à Paris 4e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. AMIOT Alexandre (Manche)	Mme HENRIQUES DA SILVA BEIRÃO Tatiana (Val-de-Marne)
M. BENAINI Soufyane (Seine-Saint-Denis)	Mme POTY Lisa (Bas-Rhin)
M. DEHOUCK Noa (Manche)	Mme POUDEVIGNE Clementine (Gard)
M. DORAPHÉ William (Manche)	Mme QUILLET Emmanuelle (Manche)
Mme DOUEL Violaine (Tarn)	M. VAN DER ZYPPE Florent (Tarn)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 29/11/2024

Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-11-29-00014

Arrêté 2024-01740 du 29 novembre 2024
portant délivrance du certificat de compétences
de formateur en prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2024-01740

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 240047 du 23 octobre 2024 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 18 novembre 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Croix-Rouge Française, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BALLESTER Lukas (Rhône)	Mme JANOT Emilie (Moselle)
Mme BODART Valentine (Pas-de-Calais)	Mme MAGRUM-DUC Anouk (Paris)
M. BUJEAU Maxime (Loire-Atlantique)	Mme MASLARD Agathe (Hauts-de-Seine)
Mme DELATTRE Carine (Isère)	M. QUENOL Adrien (Côtes-d'Armor)
Mme HERVY Tiffaine (Loire-Atlantique)	Mme ZENOU Anne-Lise (Guyane)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 29/11/2024

Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-11-29-00015

Arrêté 2024-01741 du 29 novembre 2024 portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur aux premiers secours.

Arrêté N° 2024-01741

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 240048 du 23 octobre 2024 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 18 novembre 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Délégation territoriale du Val-de-Marne de la Croix Rouge Française, à Paris 4e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. AUBIN Sébastien (Val-de-Marne)	M. GUILLOU Charly (Val-de-Marne)
M. BARRÉ Jean-Baptiste (Val-de-Marne)	M. LENOBLE Arthur (Val-de-Marne)
M. DEBAS Maxime (Val-de-Marne)	M. N'DIAYE Raphaël (Val-de-Marne)
M. GODINHO Thomas (Val-de-Marne)	M. PERU Benoît (Val-de-Marne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 29/11/2024

Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-11-29-00016

Arrêté 2024-01742 du 29 novembre 2024
portant délivrance du certificat de compétences
de formateur en prévention et secours civiques

Arrêté N° 2024-01742

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 240049 du 23 octobre 2024 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 18 novembre 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Délégation territoriale du Val-de-Marne de la Croix Rouge Française, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. DOMINGUES Sam (Val-de-Marne)	Mme MERHEB Maya (Val-de-Marne)
M. GUIGOU Esteban (Val-de-Marne)	M. PIAZZA Arnaud (Yvelines)
Mme LOZAHIC Charlotte (Val-de-Marne)	Mme ROUSSEAU Ariane (Seine-et-Marne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 29/11/2024

Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-11-29-00017

Arrêté 2024-01743 du 29 novembre 2024
portant délivrance du certificat de compétences
de formateur aux premiers secours

Arrêté N° 2024-01743

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 240044 du 23 octobre 2024 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 18 novembre 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris 4e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BADJI Loan (Bouches-du-Rhône)	M. PICHARD Léo (Ille-et-Vilaine)
M. COUCHEZ Bastien (Seine-et-Marne)	M. ROY Tristan (Loire-Atlantique)
M. DAMÉE Guillaume (Paris)	M. TALOCHINO Jérôme (Seine-et-Marne)
M. LAMBERT Julien (Seine-Saint-Denis)	Mme WULLSCHLEGER Mathilde (Paris)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 29/11/2024

Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-11-29-00018

Arrêté 2024-01744 du 29 novembre 2024
portant délivrance du certificat de compétences
de formateur en prévention et secours civiques

Arrêté N° 2024-01744

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 240045 du 23 octobre 2024 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 18 novembre 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme BLEUX Sarah (Paris) Mme PLACENAVE Patricia (Hérault) M. RIBERA Philippe (Hérault) M. RIVIERE Jérôme (Essonne)	Mme TESTON Salomé (Paris) M. TOUCHAIS Maxime (Seine-et-Marne) Mme TOURNEZ Béatrice (Hauts-de-Seine) -
--	--

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 29/11/2024

Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ